

RENTRÉE 2019-2020

Une ambition forte pour les collégiens

Lundi 2 septembre 2019



www.ain.fr

AIN⁰¹
Le Département

Une ambition forte pour les collégiens de l'Ain

Le Département de l'Ain porte une ambition forte pour l'éducation et la réussite scolaire des collégiens.

Pour faire face au dynamisme démographique, le Département poursuit ses investissements pour permettre aux élèves et à l'ensemble de la communauté éducative de travailler dans des établissements fonctionnels, à taille humaine et correctement dimensionnés.

Le Département s'engage aussi au-delà de ses compétences obligatoires. Il entend, à travers ses nombreux dispositifs d'accompagnement éducatif, contribuer à porter auprès de la jeunesse les valeurs de respect, de citoyenneté, d'ouverture d'esprit, de solidarité, de responsabilité, de mérite...

Le Département intervient également dans la vie quotidienne des collégiens et de leur famille : transport, restauration, orientation, aides aux activités culturelles et sportives... Il met, en effet, tout en oeuvre pour que chaque jeune puisse développer ses compétences, forger sa personnalité et disposer des meilleures conditions de réussite.

Enfin, nous avons décidé de porter cette année un effort tout particulier sur le Chéquier jeunes 01 d'une valeur de 100 €. Avec une utilisation facilitée et un réseau de partenaires élargi, c'est bien le pouvoir d'achat des familles qui est pris en compte.

Jean Deguerry
Président du Département de l'Ain

Martine Tabouret
Vice-présidente du Département de l'Ain
chargée des affaires scolaires, des collèges,
de la jeunesse et de l'enseignement supérieur

Investir pour offrir aux collégiens les meilleures conditions d'apprentissage

Plan collèges : une politique d'investissement soutenue

Le Département poursuit son rythme de construction de collèges, en moyenne un par an, pour s'adapter aux besoins des territoires de l'Ain. Le département de l'Ain connaît une croissance démographique annuelle de 1.3%, ce qui le place parmi les départements les plus dynamiques. Selon l'INSEE, l'Ain aura la 3^e plus forte croissance démographique entre 2013 et 2050.

- En 2018, s'est ouvert le collège interdépartemental de Briord, situé en limite du département de l'Isère, pour accueillir 400 élèves de l'Ain et 200 élèves de l'Isère. A la rentrée 2019, il ouvrira dans sa totalité.

- A partir de la rentrée 2021, ouvriront le collège de Valserhône, puis celui de Saint-Didier-de-Formans à la rentrée 2023 et enfin le collège d'Ornex prévu à la rentrée 2024. L'extension du collège de Péron est également prévue pour la rentrée 2023.

Dans l'attente de la construction et de la livraison des nouveaux établissements, le Département peut adapter les secteurs de recrutement des collèges, afin d'assurer un niveau de fréquentation des collèges en lien avec leurs capacités d'accueil. Ainsi, à cette rentrée scolaire, ce sont les secteurs de recrutement des collèges du Pays de Gex qui sont revus. Les collèges de Saint-Genis-Pouilly, Gex, Prévessin-Moëns et Divonne-les-Bains sont concernés.

Le Département rénove, reconstruit, restructure les collèges dont le bâti, trop ancien, ne permet plus des conditions d'apprentissage satisfaisantes pour les élèves. Dans ce cadre-là, les collèges de Villars-les-Dombes, Péronnas, Ambérieu-en-Bugey et Miribel sont inscrits au prochain Plan collèges, pour des opérations lourdes de reconstruction, restructuration. Les travaux s'enchaîneront et permettront aux élèves d'être accueillis dans de meilleures conditions à partir de la rentrée 2022 au collège de Villars, 2023 au collège de Péronnas et 2024 au collège d'Ambérieu-en-Bugey.



Collège Louis Dumont de Valserhône

Priorité à l'entretien et à la maintenance

Si le Département a en charge la construction des collèges, il lui incombe aussi l'équipement des salles de classes (mobilier, matériel informatique...), mais également l'entretien des établissements. Un budget annuel d'environ 4 M € est consacré à ces travaux d'entretien et de maintenance.

Réfection de l'étanchéité des toitures, remplacement des systèmes de sécurité incendie, réaménagement des cuisines (plonge, ligne de self, remplacement des fours ou des réfrigérateurs...), travaux de peinture, pose de carrelage, mais aussi achat de mobilier, rénovations des salles de sciences... ces travaux sont nécessaires pour garantir le bon fonctionnement des collèges.

Au cours de l'année 2019, les grosses opérations de maintenance suivantes ont été réalisées :

- Collège de Bagé : coût d'opération 1 000 000 € TTC
Extension de la demi-pension et création de sanitaires
- Collège de Jassans-Riottier : coût d'opération 2 300 000 € TTC
Travaux de restructuration de la demi-pension
- Collège de Vonnas : coût d'opération 540 000 euros TTC
Réaménagement de la loge, du pôle médico-social, du foyer des élèves, de la vie scolaire, et du CDI (première tranche en 2019, deuxième tranche en 2020)
- Collège de Ferney : coût d'opération 300 000 euros TTC
Rénovation des salles de sciences et mise en accessibilité

Signalétique spécifique, accès aux bâtiments, équipement des salles et des escaliers, installation d'ascenseurs, adaptation des sanitaires... le Département poursuit son programme de mise aux normes d'accessibilité des collèges. Un budget de 1,3 M € y est consacré en 2019.

Quelques travaux réalisés :

- Remplacement des portes extérieures au collège de Brou : 40 000 €
- Mise en accessibilité des sanitaires au collège de Bagé : 6 000 €
- Mise en accessibilité des salles sciences aux collèges Lumière à Oyonnax et à Saint-Trivier-de-Courtes : 10 000 €
- Mise en accessibilité des escaliers aux collèges de Coligny, Bagé, Montrevel-en-Bresse, Arbent, Nantua, et Oyonnax : 100 000 €

Redonner du pouvoir d'achat aux familles avec le Chéquier jeunes 01

36 000 collégiens aindinois ont reçu, ou vont recevoir dans les prochains jours, à domicile, leur Chéquier jeunes 01. D'une valeur globale de 100 €, c'est un coup de pouce non négligeable pour les parents en cette rentrée scolaire.



Lancé en septembre 2017, le Chéquier jeunes 01 étoffe constamment l'offre de bons d'achat ou réductions avec, à ce jour, 560 partenaires conventionnés (associations sportives, culturelles, cinémas, librairies...) dans l'Ain.

Le Chéquier Jeunes 01 permet aux jeunes de l'Ain inscrits en classe de niveau collège (collèges, Maisons familiales rurales, Instituts médico-éducatifs...) :

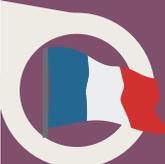
- de financer l'inscription dans un établissement d'enseignement artistique ou dans un club de sport,
- de bénéficier de réductions pour des manifestations culturelles ou sportives,
- de financer l'achat de livres, l'entrée dans des concerts, festivals, piscines, structures de sports de nature...

Nouveautés 2019-2020 :

- Les collégiens n'ont plus à faire la demande du Chéquier jeunes 01, il sera expédié automatiquement à leur domicile dès la rentrée.
- Composition : 50 € de réduction (jusqu'à 25 € pour les activités sportives et jusqu'à 25 € pour les activités culturelles) et 50 € d'offres promotionnelles.
- Les associations sportives des collèges pourront devenir partenaires.

Créer les conditions d'une ouverture des collégiens sur l'extérieur et un épanouissement personnel

Au-delà de ses compétences obligatoires en matière de collèges, le Département mène une politique ambitieuse d'accompagnement éducatif afin que chaque collégien puisse devenir un citoyen responsable, autonome, engagé, actif et ouvert sur le monde. Zoom sur quelques dispositifs...



**PORTER ET FAIRE VIVRE
LES VALEURS DE LA
RÉPUBLIQUE**

> **49 collèges** ont été soutenus pour la réalisation de 119 projets citoyens en 2018-2019.

Exemples : des sorties pédagogiques au Mémorial des enfants d'Izieu ou au musée de la Résistance et de la Déportation à Nantua, un enseignement pratique interdisciplinaire autour des 2 guerres et des lieux de mémoire, un travail filé sur l'année autour de l'égalité filles/garçons, la lutte contre les discriminations, assister à une pièce de théâtre sur le témoignage d'une résistante déportée de l'Ain sont des actions réalisées dans le cadre de cet appel à projets.

Objectifs : promouvoir les valeurs de la République, de citoyenneté, de civisme, de liberté, de laïcité, en réaffirmer le caractère émancipateur qui permet de différencier l'esprit critique de la stigmatisation, la culture de l'obscurantisme, la force du droit de la violence et de l'arbitraire.

Objectifs : promouvoir le développement durable et la prise en compte des enjeux environnementaux comme la lutte contre le gaspillage sous toutes ses formes, la préservation de la ressource en eau, l'hygiène, la santé et la qualité alimentaire....



**AIDE AUX SEJOURS
LINGUISTIQUES**

> **268 560 €** versés aux collèges afin d'alléger le coût des voyages scolaires de 4 jours ou plus.

> **43 collèges** subventionnés pour 96 séjours durant l'année scolaire 2018-2019.

Objectifs : favoriser l'apprentissage des langues et la découvertes de la culture des pays dont la langue est enseignée, à travers le financement des sorties et échanges scolaires.



**COLLEGIENS, ACTEURS
DU DEVELOPPEMENT
DURABLE**

> **92 700 €** versés pour soutenir les projets d'éducation au Développement Durable.

> **144 projets** ont été subventionnés par le Département et organisés par **23 collèges** en 2018-2019.

Exemples : étude du milieu naturel autour du collège (collecte, fabrication d'herbier, lecture de paysages, classification des espèces naturelles), création d'espaces dédiés (jardins, étang pédagogique, mare à papillons), fabrication de poulailler ou d'hôtel à insectes, cycle sur la gestion de l'eau ou la collecte des déchets et le tri, sorties géologiques, réalisation d'un sentier d'interprétation de la richesse naturelle autour d'un cours d'eau...



DÉCOUVERTE DES LIEUX CULTURELS ET PATRIMONIAUX

- > **56 960 €** consacrés aux sorties de découverte du patrimoine culturel de l'Ain et de sa région, en 2018-2019.
- > **50 collèges** ont organisé plus de 130 sorties subventionnées par le Département.

Objectifs : promouvoir les lieux culturels et patrimoniaux locaux qui sont la richesse de notre territoire.

Objectifs : promouvoir la persévérance scolaire, le respect des règles et de l'autorité, l'engagement des élèves dans la vie de leur établissement et donc les valeurs de civisme. Chaque collégien retenu dans ce dispositif bénéficie d'un abonnement gratuit à une revue.



PARCOURS MERITANTS

- > **116 963 €** pour la valorisation des parcours méritants des jeunes.
- > **2 280 parcours** ont été récompensés pour 2018-2019.



SAVOIR SECOURIR

- > En 2018-2019, **6 630 jeunes** de 3^e formés aux gestes qui sauvent (PSC1) par les pompiers du SDIS, l'Education Nationale et l'association UGSEL, en convention avec le Département.
- > **350 000 €** sont consacrés à cette action de prévention et d'éducation citoyenne.

Objectifs : former les élèves de 3^e aux opérations de 1^{er} secours et aux gestes qui sauvent, aux secours civiques et à la prévention, en prenant en charge l'intervention du SDIS dans les collèges.

Au cours de l'année 2018/2019, environ 700 000 € de subventions ont été allouées aux collèges pour accompagner près de 500 projets mis en place par les collèges. Cette aide départementale représente un montant de près de 20 € par collégien.

Pour l'année scolaire 2019/2020, la politique d'accompagnement éducatif sera complétée par un nouveau dispositif visant à renforcer les liens entre les collèges et les entreprises du territoire.

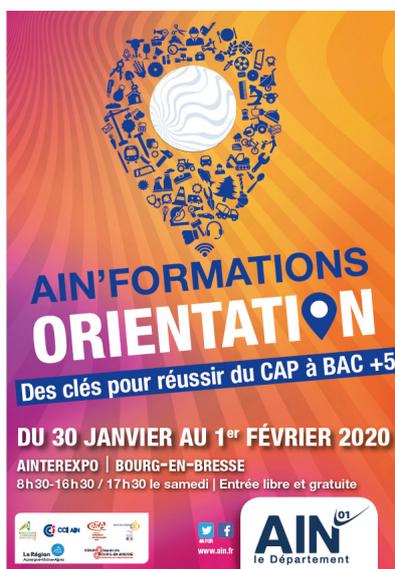
Donner aux jeunes les clés pour bien choisir leur orientation

Pour aider les jeunes dans leur choix d'orientation et mieux les guider vers la vie active, le Département et ses partenaires (Chambre de commerce et d'industrie, Chambre d'agriculture, Chambre de métiers et de l'artisanat, Inspection académique, Centre d'information et d'Orientation et les fédérations de parents d'élèves) organisent, du 8 octobre 2019 au 14 janvier 2020, huit rencontres dans les collèges et un salon, du 30 janvier au 1^{er} février 2020 : "Ain'Formations Orientation – Des clés pour réussir du CAP à Bac +5".

• Huit rencontres de l'orientation dans les collèges

Ouvertes aux collégiens et à leurs parents, ces rencontres sont de véritables temps d'échanges. Elles permettent aux élèves de rencontrer des jeunes en formation qui témoigneront de leurs parcours et de leurs choix d'orientation. Des experts, représentant les différentes filières, sont également présents pour répondre aux questions du public.

- 8 octobre - Collège Anne Frank - Miribel - 18h30
- 15 octobre - Collège Jean Rostand - Arbent - 18h30
- 5 novembre - Collège Marcel Anthonioz - Divonne - 15h00
- 19 novembre - Collège Xavier Bichat - Nantua - 18h30
- 3 décembre - Collège Saint-Charles - Feillens - 18h30
- 10 décembre - Collège de l'Huppe - Montrevel-en-Bresse - 18h30
- 7 janvier - Collège de Briord - 15h00
- 14 Janvier - Collège Thomas Riboud - Bourg-en-Bresse - 18h30



• AIN'FORMATIONS ORIENTATION - Des clés pour réussir du CAP au BAC+5

Le salon Ain'Formations Orientation se tiendra à Ainterexpo à Bourg-en-Bresse, les 30, 31 janvier et 1^{er} février 2020. Près de 450 professionnels et jeunes en formation sont présents sur le salon pour renseigner les visiteurs attendus. Durant trois jours, démonstrations et échanges avec des professionnels, des jeunes en formation, des enseignants de centres de formations, d'écoles, de lycées, d'universités, d'IUT permettront aux jeunes (collégiens, lycéens...) d'affiner leurs choix et de repartir avec des idées d'orientation, du CAP au BAC+5.

Accompagner les nouvelles pratiques pédagogiques numériques

Dans le cadre d'un dialogue avec les établissements scolaires et les autorités académiques, le Département adapte sa politique du numérique éducatif afin de contribuer à la formation des citoyens de demain.

Pour soutenir la pédagogie dans les collèges, le Département met à disposition de chaque collège un accès internet, une offre de services numériques sous forme d'ENT (Espace Numérique de Travail), des ordinateurs et une infrastructure informatique sécurisée.

L'impact de la technologie sur la pédagogie est particulièrement marqué lorsque chaque élève se trouve en position de produire des contenus numériques. C'est pourquoi, le Département de l'Ain a investi en 2018, dans l'achat de plus de 600 équipements mobiles sous forme de valises contenant 16 tablettes.

En 2019, le Département a acté la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'investissement numérique dans les collèges, représentant 7 M € sur la période 2019 – 2022, afin de renouveler le parc informatique des collèges et prendre en compte les nouvelles réalités des usages numériques dans les collèges. Une dotation type par collège a été définie. Elle est composée d'équipements en vidéoprojecteurs dont la moitié sont interactifs, de tablettes (classes mobiles) auxquelles les collèges peuvent avoir accès via un appel à projet, d'une extension du parc d'ordinateurs dans les salles spécialisées, dans les salles d'études, dans les salles multimédias, d'une imprimante 3D par collège.

Offrir aux collégiens une restauration scolaire de qualité

Offrir une restauration de qualité, avec des produits frais et locaux, en proposant des tarifs maîtrisés aux familles : telles sont les priorités du Département qui s'investit fortement dans la plateforme Agrilocal.

Agrilocal est une plateforme de mise en relation entre fournisseurs de produits agricoles locaux (producteurs, artisans, entreprises locales) et acheteurs de la restauration collective. Elle permet aux services de restauration des collèges d'accroître l'approvisionnement en produits locaux et de saison et de soutenir l'économie et l'agriculture locales.

La mise en service de la plateforme Agrilocal01 a eu lieu en mars 2016. Elle est accessible à l'ensemble des collèges du département, que le service de restauration scolaire soit autogéré par l'établissement avec du personnel départemental ou concédé à une société spécialisée dans la restauration collective.



Sur l'année scolaire 2018/2019, le montant des achats des collèges sur la plateforme a été supérieur à 620 000 € et s'inscrit en constante progression depuis la mise en service de la plateforme. En deux années, le Département de l'Ain est devenu le 2^e contributeur de France et a pour objectif d'augmenter le volume de marchandises issues des circuits courts dans les services de restauration des collèges. Cet objectif s'inscrit dans le cadre du soutien à l'économie locale et d'une démarche de valorisation de patrimoines culinaires, de la découverte de goûts ainsi que du travail des équipes de restauration.

En parallèle, le Département s'engage à maintenir des tarifs maîtrisés pour les familles. Grâce à la participation financière du Département, les tarifs de la restauration scolaire sont maîtrisés et ne peuvent pas excéder 3,50 € par repas.

Maintenir la gratuité des transports scolaires

En 2017, l'exécutif départemental a fait le choix de conserver la compétence transport, par délégation de la région AURA afin notamment de pouvoir continuer à offrir la gratuité des transports scolaires aux aindinois, sur les zones restant sous sa compétence.

Courant 2019, la Région a exprimé le souhait de reprendre, à partir du 1^{er} janvier 2020, en gestion directe cette compétence. Le Département a accepté cette demande après avoir obtenu la garantie que la gratuité ainsi que l'offre de transport seraient maintenues.





CONTACT PRESSE

**Conseil départemental de l'Ain
Direction de la communication**

Céline Moyne-Bressand

Tél. 04 74 22 98 33

celine.moyne-bressand@ain.fr

www.ain.fr

